

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Jeudi 14 mars 2024 à 19h30

A Servant, le 7 mars 2024

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Remplacement d'un poteau d'incendie Favodon
- Devis complémentaire plantation Bois de Montignat
- Projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)
- Projet d'aménagement d'un pumtrack – dépôt de demandes de subventions
- Bois Lauvergne : don pour 1 € symbolique
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Projet de multiservices : mission bureau de contrôle
- Assurance Groupama : encaissement chèque acompte grêle
- Numérotation voirie
- Rejointement murs intérieurs église – dépôt demande de subvention
- Conseil régional « Contrat ruralité » – Validation devis entreprise 2piR
- Budget : ouverture du quart des crédits d'Investissement de 2023
- Régie : Choix du prestataire pour le TPE

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 14 mars 2024 « Bon pour pouvoir »

Signature

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°1

OBJET : REMPLACEMENT DU POTEAU D'INCENDIE FAVODON

Le poteau d'incendie situé au lieudit Favodon a été détérioré. Il est nécessaire de le réparer. Un devis a été obtenu auprès du syndicat Sioule et Morge pour un montant de 1 163,09 € HT.

Le Maire propose de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ce devis,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°2

OBJET : DEVIS COMPLEMENTAIRE – PLANTATION BOIS DE MONTIGNAT

Pour rappel, il a été validé en aout 2023 des travaux de reboisement dans le bois de section de Montignat pour un montant de 49 279.04 euros TTC. Ces travaux consistent à la plantation de nouvelles essences (Pins laricio de Corse – douglas vert – Chêne sessile – répulsif anti gibier ainsi que des dégagements.) dans les parcelles 1 – 2 et 5 du bien de section de Montignat.

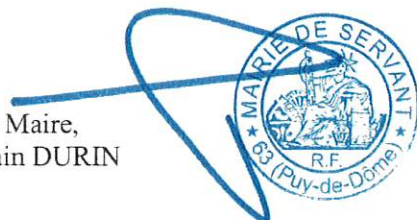
Les travaux sont en cours et il apparaît que des plantations complémentaires vont être nécessaires (1 300 plants supplémentaires : 900 Pins laricio et 400 Douglas vert). Des devis ont été demandés par l'ONF, et l'entreprise individuelle d'exploitation forestière de Pierre TERRADE propose de réaliser ces travaux de plantation pour un montant de 3 287.50 euros HT, soit 3 592.05 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ce devis,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°3

**OBJET : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
DE SERVANT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.153-8 et L.153-11 ;

Monsieur le Maire expose qu'il est de l'intérêt de la commune d'élaborer un plan local d'urbanisme. Ce document stratégique constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux mentionnés par les articles L.101-1 à L.101-2-1 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que la commune peut bénéficier dans ce cadre du concours financier de l'Etat et du Conseil départemental, destiné à compenser les charges résultant de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose ainsi l'adoption de la présente délibération prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de Servant, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les autres personnes concernées.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1^{er} : de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de SERVANT.

Article 2 : que les objectifs poursuivis pour l'élaboration du plan local d'urbanisme sont les suivants :

- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain ;
- Maîtriser l'urbanisation à venir et privilégier la densification des espaces

urbanisés ;

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, les zones humides et les cours d'eau ;
- Elaborer un document prenant en compte les risques naturels présents sur le territoire communal dans l'objectif d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, architectural et historique ;
- Assurer la qualité des insertions architecturales, urbaines et paysagères ;
- Maintenir la population résidente, notamment en poursuivant les aménagements publics au sein du village.

Article 3 : que l'élaboration du PLU fera l'objet des mesures de concertation suivantes :

- affichage des documents (en mairie),
- organisation d'une réunion publique avec le bureau d'études,
- mise à disposition d'un cahier de requêtes à disposition du public (en mairie),
- information sur le déroulement de la procédure sur le site internet de la commune.

Article 4 : de confier une mission de maîtrise d'œuvre liée à la réalisation du PLU à un bureau d'études non choisi à ce jour ;

Article 5 : d'autoriser le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études, signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration du PLU ;

Article 6 : de donner délégation au Maire le pouvoir de signer les contrats, avenants ou conventions, relatifs à l'élaboration du PLU ;

Article 7 : que les crédits destinés au financement de l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de l'exercice 2024 en section investissement ;

Article 8 : de solliciter de l'État une dotation au titre de l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme, destiné à compenser les charges résultant de l'élaboration des documents d'urbanisme ;

Article 9 : de solliciter le Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention, destiné à compenser les charges résultant de l'élaboration des documents d'urbanisme ;

Article 10 : La présente délibération sera transmise au Préfet, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'élaboration du PLU,
- **AUTORISE** le Maire à consulter des bureaux d'études,
- **DELEGUE** au Maire le pouvoir de signer un contrat avec un bureau d'études,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des financements pour ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°4

OBJET : PROJET EQUIPEMENT SPORTIF – DEPOTS DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune souhaite acquérir 3 tables de ping-pong extérieures.

Un chiffrage a été réalisé.

Il est proposé de demander des subventions auprès de l'Agence du Sport à hauteur de 50 % et au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles au titre du Pôle de Pleine Nature (à hauteur de 30 %).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Equipement	5 075 €	Agence du Sport	2 538 €
		Pôle de Pleine Nature	1 523 €
		Autofinancement	1 015 €
TOTAL	5 075 €	TOTAL	5 075 €

Afin de monter le projet, le Maire propose de déposer ces deux subventions et de valider ce devis pour un montant total de 5 075 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le dépôt des demandes de subvention ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2024/217

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MUNICIPAL DE SERVANT**

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°5

OBJET : BOIS CONSSORTS LAUVERGNE DON POUR 1 EURO

Pour rappel lors du Conseil municipal du 29 octobre 2021, il avait été délibéré un leg de deux parcelles de bois (ZT 64 – ZW 53) situées vers le lieudit Préglomard, des Consorts LAUVERGNE, domiciliés à Clermont Ferrand.

En l'état la délibération ne peut pas être acceptée. Il ne s'agit pas d'un leg mais d'un don.

Le Maire propose d'accepter le don pour 1 euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don pour un euro symbolique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°6

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant à la cantine,
Considérant la charge de travail supplémentaire lié aux produits frais (lavage - épluchage - cuisson - transformation).

Il convient donc de créer un emploi d'agent de restauration scolaire, à temps non complet, soit 23 heures (23/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2024.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent de restauration scolaire. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'agent technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De créer** l'emploi d'agent de restauration scolaire, emploi permanent à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'agent technique,

- **D'autoriser** le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 063-216304196-20240314-DELCM2024_MAR6-DE


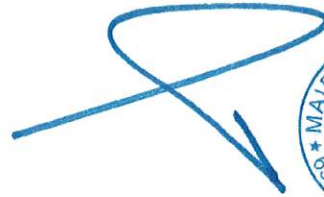
S²LO

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1^o du code général de la fonction publique,
- Nature des fonctions : Agent de restauration scolaire
- Niveau de recrutement : Bac pro restauration
- Niveau de rémunération : échelon 11 + le cas échéant, le régime indemnitaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Servant, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°7

OBJET : MISSION BUREAU DE CONTROLE RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE POSTE EN COMMERCE MULTISERVICES ET LOGEMENT

Afin de valider les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en multiservices et en logement, le cabinet d'architectes ACA Architectes demande un « Contrôle Technique du Bâtiment ».

Pour rappel la mission de bureau de contrôle est une obligation légale.

Plusieurs devis ont été demandés. Il semble que l'offre la plus intéressante soit celle de l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION dont le siège social est 5 Place des Frères Montgolfier – CS 20732 - Guyancourt – 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex au pris de 5 550 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de SOCOTEC CONSTRUCTION,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°8

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Suite à la tempête de grêle du 3 juin 2022 et à la visite des experts en assurance, un premier déblocage, un acompte de 471 388 euros est parvenu à la commune pour le lancement des travaux de réparation des toitures endommagées.

Les travaux de réparation vont pouvoir débuter prochainement.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque d'acompte de 471 388 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à encaisser ce chèque de Groupama,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n° 9

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Suite au choc d'un véhicule identifié et le « mur - rambarde » de la place de l'Eglise, en date du 19/04/2023, l'assurance prend en charge les réparations.

Groupama a fait parvenir un chèque d'un montant de 4 548.19 euros afin de reprendre le mur.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à encaisser ce chèque,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°10

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES MUR ET RAMBARDE

Suite au choc d'un véhicule identifié et le « mur - rambarde » de la place de l'Eglise, en date du 19/04/2023, l'assurance prend en charge les réparations.

Ces travaux de réparation consistent à la reprise du mur à l'existant et à la fabrication sur mesure et pose d'un garde-corps et d'une main courante suivant modèle existant pour remise en conformité. Plusieurs devis ont été obtenus. Il est proposé de retenir :

- Pour la reprise du mur : l'entreprise 2piR située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant de 920 euros HT, soit 1 104 euros TTC.
- Pour la reprise du garde-corps : le devis de la SARL SOUCHAL située 5 rue Herment 63380 Condat en Combraille est toujours en attente. L'entreprise Savoir Fer de François PERRIN située lieudit Barry 63560 Teilhet, a fait parvenir sa proposition pour un montant de 3 770 euros HT, soit 3 770 euros TTC.

Le Maire propose de retenir l'offre la plus intéressante pour la reprise du garde-corps dans la limite de 3 070 euros HT.

Le Maire propose de valider ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°11

OBJET : NUMEROTAGE HABITATIONS

Suite au numérotage des habitations de Servant, réalisé en 2015 (pour le bourg) et 2019 (pour les villages), deux nouveaux numéros sont à créer.

Pour la maison d'habitation de Madame Marion LARGET et Monsieur Nicolas LANORE sur la parcelle YB 116, située La Cassière, il est proposé de numéroté le bien sous le n°5 b La Cassière.

Pour le local communal (anciennement Coopérative agricole) sur la parcelle AP 132, située rue des Semences, il est proposé de numéroté le bien sous le n°4 rue des Semences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette numérotation,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2024/221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°12

OBJET : DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION REJOINTEMENT MURS INTERIEURS EGLISE

La commune a obtenu en 2019 une DETR (d'un montant de 7 922 euros) pour le remplacement de certains vitraux et le rejointement des murs intérieurs de l'Eglise. La Préfecture vient d'octroyer un délai supplémentaire (novembre 2024) afin de ne pas perdre cette subvention.

Cette opération n'a que partiellement été réalisée (reprise de certains vitraux). Le rejointement des murs (partie soubassement) n'a pas été entrepris faute de disponibilité de l'entreprise. L'objectif est d'enlever le ciment et de rejoindre à la chaux. Un nouveau devis a été demandé et obtenu auprès de l'entreprise 2piR, située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant total de 12 924 euros HT, soit 15 508.80 euros TTC.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du Contrat Ruralité pour un montant de 6 462 euros qui permettrait de financer ce rejointement à 80%.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rejointement	12 924.00 €	DETR 2019	3 877.20 €
		Conseil régional	6 462.00 €
		Autofinancement	2 584.80 €
TOTAL	12 924.00 €	TOTAL	12 924.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer cette demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°13

OBJET : REJOINTEMENT MURS INTERIEURS EGLISE

La commune a obtenu en 2019 une DETR (d'un montant de 7 922 euros) pour le remplacement de certains vitraux et le rejointement des murs intérieurs de l'Eglise. La Préfecture vient d'octroyer un délai supplémentaire (novembre 2024) afin de ne pas perdre cette subvention.

Cette opération n'a que partiellement été réalisée (reprise de certains vitraux). Le rejointement des murs (partie soubassement) n'a pas été entrepris faute de disponibilité de l'entreprise. L'objectif est d'enlever le ciment et de rejoindre à la chaux. Un nouveau devis a été demandé et obtenu auprès de l'entreprise 2piR, située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant total de 12 924 euros HT, soit 15 508.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette opération,
- **VALIDE** le devis de l'entreprise 2piR,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°14

OBJET : délibération du quart

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont adoptés. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 332 471 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 333 117 €, soit 25% de 1 332 471 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

• **BATIMENTS**

- Etude de faisabilité bâtiment de la boulangerie : 20 016 € (article 203)
- Etude AVP ancienne poste : 20 400 (article 203)
- Total = 40 416 €

• **Voirie**

- Etude AVP traverse de bourg 23 760 (article 203)
- Aménagement place du foirail 53 660 (article 231)
- Changement d'un poteau incendie 1 130 (article 2156)
- Total = 78 720 €

TOTAL = 118 966 € (inférieur au plafond autorisé de 333 117 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à mandater ces dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°15

OBJET : REGIE de RECETTES : PECHE ET CAMPING : CHOIX D'UN TPE

Dans le cadre de la régie PECHE ET CAMPING et afin de finaliser le règlement par carte bancaire il est nécessaire d'avoir accès à un Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Plusieurs entreprises ont été contactées et la commission en charge du camping a choisi l'offre de l'entreprise Sextant Monétique, dont le siège social est le Pôle technique et commercial 4 rue Tournefort 42 000 SAINT-ETIENNE, pour une location mensuelle de 17.90 euros HT

Il est proposé de valider cette offre à partir du 1^{er} avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Sextant Monétique, pour la location mensuelle d'un TPE pour un montant de 17.90 € ht
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délibération n°16

OBJET : PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

Les dépôts sauvages sont régulièrement constatés et gérés directement par la commune. Les collectivités qui ont la compétence « propreté » en charge du nettoyage de ce type de déchets ont désormais la possibilité de signer une convention avec l'éco-organisme CITEO et pourront ainsi bénéficier d'un soutien financier.

Destinée aux communes de moins de 5 000 habitants, la convention, d'une durée de 3 ans, est nécessaire pour le versement d'un montant annuel au titre de cette lutte contre les Déchets Abandonnés.

Un soutien financier (selon classement INSEE commune) de 0.9 € par habitant en secteur rural est proposé. Un formulaire est à compléter (temps passé, moyens mis à disposition, budget consacré...). Cette convention permettra de collecter $551 \times 0.9 \text{ €} = 495.9 \text{ €/an}$. L'adjoint au Maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec CITEO afin de bénéficier de soutien financier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



